

Vente de terrains individuel sous indivis

Par **33114**, le **08/02/2014** à **19:22**

Nous avons les acquéreurs est t'il possible de vendre deux terrains sur 4 avant de sortir de l'indivis, nous sommes 4 indivisaires et un n'accepte pas avant d'être sorti de l'indivis malgré que sa mère est toujours vivante et qu'elle a hérité de son mari ...???

Merci d'avance pour la réponse

Par **domat**, le **08/02/2014** à **19:56**

bjr,

vous pouvez vendre votre part dans l'indivision mais les autres indivisaires ont un droit de préemption, vous devez donc d'abord leur proposer votre part à vendre avant de le proposer à des tiers.

si vous êtes en indivision vous n'avez pas de terrain à vous, vous n'avez que des parts dans la valeur du terrain.

cdt